

LA CORRESPONDANCE ENTRE AUGUSTIN ET JÉRÔME (394-419)

La correspondance de Jérôme – plus de cent cinquante lettres authentiques, y compris celles qui furent adressées à Jérôme par ses correspondants – est, avec sa traduction de la Bible en latin, la partie la plus lue de son œuvre. La plus savoureuse aussi. Particulièrement soignée, littérairement parlant, elle met en pleine lumière la personnalité contrastée de celui qui fut successivement l'ermite de Chalcis, le secrétaire du Pape Damase et le moine bourru mais si doué du monastère mixte de Bethléem.

Jérôme sait écrire. La tradition littéraire nous a conservé dix-sept lettres échangées entre Augustin et Jérôme durant 25 ans (394-419)¹. C'est un trésor et un lieu d'appréciation majeur de deux auteurs.

Après avoir relu intégralement ce «courrier», nous avons retenu quatre centres d'intérêt majeurs : l'évolution de la relation d'«amitié» entre Augustin et Jérôme; la question des «versions» bibliques (c'est-à-dire des traductions); l'herméneutique (interprétation) de Ga 2, 11-14 et de Jc 2, 10; la question de «l'origine de l'âme» humaine.

¹ Les lettres d'Augustin sont intégrées dans la correspondance de Jérôme, éditée et traduite par J. Labourt, Belles Lettres, Paris 1949 (8 vol.), les extraits proposés dans ces pages apportent des modifications à cette traduction, et quelques expressions latines sont signalées entre parenthèses lorsque cela a paru utile.

1. L'évolution de la relation Augustin-Jérôme

Nous sommes en 394. Augustin est prêtre à Hippone, sous la juridiction de l'évêque Valère. Il prend l'initiative d'amorcer la relation avec son «confrère», prêtre et traducteur déjà célèbre. Augustin connaît Jérôme par ce que lui en a dit son ami Alypius, qui, lors d'un récent voyage en Palestine a rencontré «l'ermite de Bethléem». Augustin a l'intention de faire porter cette première lettre par Profuturus, évêque de Cirta (Constantine), en partance pour l'Orient... mais qui mourra avant de prendre le bateau :

Après t'avoir vu, mon frère Alypius, heureusement évêque aujourd'hui et digne alors de l'être, a gravé profondément en moi la connaissance qu'il eut de toi – je ne puis le nier –, par le fidèle rapport qu'il m'a fait à son retour...

Puis donc que nous sommes liés, d'abord par la communion d'esprit qui nous unit, ensuite par cette estime que tu me portes, et qui n'est aucunement à mettre sur le compte de l'ignorance comme si je t'étais inconnu – je le tiens de la bouche même d'Alypius –, je recommande à ta fraternité notre frère Profuturus...

(Lettre 56, 1)

Dès cette première lettre, l'amitié tant souhaitée par Augustin entre Jérôme et lui sera grevée par la contestation d'Augustin relative à l'interprétation de Jérôme de «l'incident d'Antioche» (Ga 2, 11-14; voir infra, § 3). Il y aurait eu, de la part de Pierre et de Paul un «mensonge officieux», «dissimulation», «hypocrisie»... Augustin ne peut l'admettre au nom de ce principe énoncé dans la lettre 67, datée de 397 :

Un écrivain des Livres saints ne peut honnêtement et sainement avoir menti en l'une quelconque des parties de son œuvre... Cela donc, toi (Jérôme), tu ne peux le prétendre.

(Lettre 67, 7)

Bien qu'Augustin ait la prudence d'«implorer l'indulgence» de son correspondant en sa faveur, la susceptibilité de Jérôme en sera affectée pour plusieurs années. Il ne répondra à Augustin que cinq ans plus tard, en 402! Avant même cette réponse, Augustin tient à prendre les devants pour prévenir si possible, les outrances de Jérôme :

Si dans quelques-uns de mes écrits il se trouve que j'ai exprimé des sentiments

différents des tiens, cela n'était pas dit contre toi, mais exprimait ce qui me semblait juste; et je dois te le faire savoir. Si tu ne peux le reconnaître, du moins, veuille me croire.

(Lettre 101, 2)

Augustin fait ici simplement preuve de sincérité. Mais Jérôme exigera des «dénégations» écrites, dans sa **Lettre 102**, et d'être laissé tranquille :

Dieu me préserve d'oser toucher si peu que ce soit aux ouvrages de ta béatitude!² J'ai assez à surveiller les miens; je n'ai que faire de critiquer ceux d'autrui! Ta prudence sait d'ailleurs parfaitement que chacun abonde en son sens. Il est d'une jactance puérile, dont jadis les petits jeunes gens étaient coutumiers, de mettre en accusation les hommes célèbres, pour acquérir soi-même quelque réputation. Je ne suis pas assez sot pour m'estimer blessé, si tu proposes des explications différentes des miennes; toi non plus, tu ne seras pas blessé si notre sentiment est contraire au tien. Mais, entre amis, ce procédé est vraiment répréhensible; si, sans regarder notre besace, nous examinons à fond le bissac d'autrui, comme dit Perse³. Il te reste d'aimer qui t'aime, et dans le champ clos des Écritures, jeune encore, de ne pas provoquer un vieillard. Nous avons eu notre temps, et nous avons courru tant que nous avons pu. Maintenant à toi la course, à toi les longues pistes à parcourir. À nous le repos!

(Lettre 102, 2)

On ne pouvait guère être plus délicatement insolent. Pourtant, Augustin ne se laissera pas décourager par cette ironie cinglante. Il est vrai que Jérôme avait joint au fiel le miel. Il ajoute :

C'est dans la tristesse que nous avons dicté ceci. Plût au ciel que nous méritions tes embrassements, et que dans notre mutuelle discussion nous apprenions quelque chose et que nous nous instruisions.

(Ibidem)

Jérôme prend soin de joindre à sa Lettre 102, sa «Lettre contre Rufin», prémice de la

² Augustin est évêque depuis le début 396.

³ Poète satirique du 1^{er} siècle.

longue apologie en trois livres lancée contre l'ami d'hier, qui est rentré en Italie depuis 397.

Dans la Lettre 104, Augustin proposait à Jérôme un travail de révision du texte biblique latin à partir des LXX. Le conseil fut mal reçu. Jérôme répond par la **Lettre 105**, en protestant vivement du fait que la circulation en Italie – il est bien informé – d'un écrit d'Augustin critiquant son «Commentaire de la lettre aux Galates» :

(1) *Les choses étant ce qu'elles sont, je ne puis assez m'étonner que cette... lettre soit, dit-on, entre les mains de tant de gens à Rome et dans l'Italie, et que je sois le seul à ne l'avoir pas reçue, étant le seul à qui elle était écrite (...)*

(3) *Cesse de harceler un vieillard qui se cache dans sa cellule. Si tu veux faire montre de ta science ou la manifester, cherche des hommes jeunes, éloquents et connus – on dit qu'ils foisonnent à Rome –, des «battants» qui aient la force et le courage d'entrer en joute avec toi, et qui, dans les disputes sur les Saintes Écritures, puissent se mettre au joug avec un évêque...*

(5) *Je te le répète, cesse de provoquer un vieillard... Ce n'est plus de mon âge de passer pour malveillant envers une personne en place. Si dans les Évangiles et les Prophètes, des hommes pervers trouvent des reproches à faire ou s'y essaient, pourquoi serais-tu surpris si dans tes livres, et surtout dans l'exégèse de l'Écriture..., certaines choses puissent s'éloigner de la droite ligne? Si je parle ainsi, ce n'est pas que dans tes ouvrages je trouve quelque chose à reprendre, car je ne me suis pas longuement appliqué à les lire...*

Tes Soliloques et certains de tes Commentaires sur les Psaumes, si je voulais les discuter, je professerais qu'ils sont fort éloignés, je ne dis pas de moi qui ne suis rien, mais des interprétations des anciens Pères grecs. Adieu, ami très cher...

(Lettre 105)

Dans la **Lettre 110**, datée de 404, Augustin s'efforce de calmer son irascible correspondant, dont il admire tant la science exégétique :

(1) *Comment pourrions-nous nous livrer à des discussions sur les Écritures sans rancune alors que tu t'apprêtes à me blesser? Au fond, mon très cher frère, si tu ne t'étais pas regardé comme blessé par mes écrits, tu n'aurais pas eu l'Idée que je puisse l'être par tes réponses...*

Il reconnaît la paternité des lettres que Jérôme a jugées offensantes, et lui demande sa bienveillance :

(3) Ne rends pas le mal pour le mal en me blessant à ton tour, c'est-à-dire en gardant le silence sur les erreurs que j'aurais pu commettre, soit dans mes écrits, soit en paroles. Il faut donc accuser avec bienveillance celui que tu penses devoir accuser, alors même qu'il serait exempt de toute faute; ou bien que tu traites avec un paternel élan d'affection celui que tu ne peux rejeter. Il peut se faire que ton opinion diffère de la vérité elle-même. Cependant, l'essentiel est qu'elle ne contredise jamais la charité. Un reproche amical, je le recevrai avec grande bienveillance, quand bien même il ne serait pas mérité et que j'eusse la possibilité de me défendre. S'il en est autrement, je reconnaîtrai tout ensemble et ta bienveillance et ma faute. Que le Seigneur me donne d'être trouvé et reconnaissant et repentant!

Belle leçon de vie chrétienne! Et Augustin en vient à déplorer la discorde officielle qui oppose désormais Jérôme à Rufin d'Aquilée. C'est qu'il y voit un péril pour leur propre amitié, et il tente de se faire conciliateur :

(6) Quel est enfin l'ami qu'on ne redoute pas comme un futur ennemi, si ce que nous déplorons a pu s'élever entre Jérôme et Rufin? (...)

(8) Rien ne m'a plus fait trembler que ce cas, alors que je voyais dans ta lettre certains signes d'indignation. Je t'en prie, s'il est possible, que nous nous livrions à des recherches et discussions exemptes de toute amertume...

Fin 404, Jérôme rétorque dans une longue missive (**Lettre 112**) :

(2) Je tais les éloges que tu m'adresses pour adoucir tes critiques à mon égard.

Et après avoir dit que ses arguments n'étaient basés que sur ceux des commentateurs grecs : Origène, Didyme, Apollinaire de Laodicée, Alexandre («un hérétique de vieille date»), Eusèbe d'Emèse... et même Jean Chrysostome, Jérôme ajoute :

(6) Si tu prétends donc que je me trompe, avoue que je me trompe en bonne compagnie. Et, voyant que beaucoup d'hommes considérables partagent mon erreur, tu devrais au moins citer quelqu'un qui soutienne la vérité!

Il conclut cependant par quelques mots d'excuses :

(18) *Pardonne donc cette petite dispute, je t'en conjure. Si j'ai outre-passé les bornes, ce doit t'être imputé : tu m'as forcé à te répondre... Si tu m'écris quelque lettre, sans doute Rome et l'Italie la recevront avant qu'elle ne me soit remise!*

Dans sa courte **Lettre 115**, Jérôme revient à plus de courtoisie vis à vis d'Augustin, non sans justifier son bon droit dans le conflit qui l'oppose irrémédiablement à Rufin:

Que cessent les querelles de ce genre et qu'une pure fraternité soit entre nous. Désormais, plus d'écrits entre nous de questions à débattre, mais de charité...

Si l'ami qui m'a le premier attaqué par le glaive (Rufin) s'est vu repoussé par la plume, c'est à celui qui porte l'accusation d'être repris par ta bonté et ta justice, non à celui qui y répond.

La même année 405, Augustin répond à Jérôme de façon émouvante :

(31) *En te remerciant de ta bienveillance à mon égard, je te demande de ne point t'irriter contre moi pour t'avoir fait part de l'émotion ressentie à la lecture de certains passages de tes opuscules...*

(32) *On est parfaitement libres entre amis de se contredire l'un l'autre, sans que l'affection en soit amoindrie, ni que la vérité engendre la haine, puisqu'elle est plutôt la dette de l'amitié.*

(Lettre 116)

Mais, dès lors, Augustin sait qu'avec Jérôme l'amitié qu'il souhaitait ne pourra atteindre les sommets espérés :

(36) *Mieux vaut cependant une amitié moindre que pas d'amitié du tout (melius haec minor [amicitia] quam nulla est).*

La **Lettre 141** de Jérôme à Augustin, datée de 418, semble marquer le terme de l'évolution de la relation d'amitié, toujours difficile, entre nos deux auteurs. Elle est toute de louanges – un peu obséquieuse – et de délicatesse vis à vis de l'évêque d'Hippone. Du «jamais lu». En 25 ans, grâce à la patience évangélique d'Augustin, Jérôme sera passé du mépris poli à la louange inconsidérée. Mais, était-ce enfin désintéressé?

2. La question des «versions» bibliques.

La position de nos deux auteurs, bien marquée dans leur correspondance, peut se résumer ainsi : Augustin privilégie l'autorité de la traduction grecque dite des Septante; il oriente Jérôme vers la correction des versions latines faites à partir de ce texte grec, puisque c'est le texte utilisé par les écrivains sacrés du Nouveau Testament lorsqu'ils citent l'Ancien Testament. Jérôme, quant à lui, recherche à tout prix la «vérité du texte hébreu» (*ueritas hebraïca*), et s'oriente vers la mise au point de versions latines nouvelles, faites «à partir de l'hébreu». Il ne faut cependant pas prendre à la lettre les affirmations de Jérôme. Comme l'a bien montré P. Nautin⁴, il y a des «vantardises» chez Jérôme. Il a surtout utilisé, pour réaliser sa version latine «à partir de l'hébreu», les «Hexaples» d'Origène, en particulier la colonne des LXX et la version grecque de Théodotion qui, justement, serrait de près, quoique de manière plus élégante qu'Aquila, le texte hébreu.

Quelques extraits de lettres nous éclaireront :

Augustin indique sa position dès sa première lettre à Jérôme :

Je te demande, et toute la zélée communauté des Églises d'Afrique te demande avec moi, de vouloir bien t'imposer le soin et la peine de traduire (interpretare) les livres de ceux qui commentèrent (tractare) si parfaitement en grec nos saintes Écritures⁵. Tu peux, en effet, nous mettre en possession de ces «Hommes illustres»⁶, de l'un surtout, dont le nom revient si souvent dans tes lettres⁷.

Quant à traduire en latin les Livres Canoniques (de la Bible), je ne voudrais pas t'y voir travailler, à moins qu'il ne s'agisse d'une traduction semblable à celle que tu as faite pour le Livre de Job, afin que des signes non équivoques⁸ marquent bien la différence qu'il faut établir entre la traduction que tu fais et celle que nous devons aux LXX, dont l'autorité

⁴ «Origène», T. I, Beauchesne 1977, pp. 326-332.

⁵ Il s'agit ici des commentaires patristiques de la Bible.

⁶ Une référence à l'ouvrage de Jérôme paru en 393.

⁷ Il s'agit d'Origène.

⁸ Obèles et astérisques.

a tant de poids (*quorum est grauissima auctoritas*)... *Si le texte est obscur, on se persuade aisément que toi, dans ta version, tu as pu te tromper comme eux⁹; s'il est obvie, on ne peut penser qu'ils aient pu se tromper.*

(Lettre 56, 2)

Dans la **Lettre 104**, datée de 403, Augustin revient à la charge, sous forme d'exhortation. Après avoir encore loué Jérôme pour sa «nouvelle traduction» du livre de Job, commode à cause des signes diacritiques qu'elle contient (*astérisques* = *, indiquant ce qui, à partir de l'hébreu, a été ajouté au texte grec selon l'édition de Théodotion; *obèles* = —, signalant ce qui a été ajouté par les LXX et qui ne se trouve pas dans l'hébreu), Augustin fait remarquer à l'exégète de Bethléem que les autres traductions n'offrent pas la même précision de critique textuelle :

On ne distingue pas les mots avec la même sûreté (§ 3).

Et il ajoute :

(4) *Pour moi, je préférerais que tu aies traduit à partir du grec les Écritures canoniques qui reposent sur l'autorité des traducteurs, les Septante (LXX). Il serait en effet regrettable, si la traduction en venait à être lue fréquemment dans de nombreuses Églises, que les Églises latines entrent en désaccord avec les Églises grecques.*

En effet, en cas de contestation, explique Augustin, comment recourir au texte original, pour nous, si l'original est l'hébreu? Le souci d'Augustin est plus d'unité dans la catholicité que de critique textuelle. Du moins cherche-t-il à comprendre Jérôme :

(6) *Nous rendrons... à Dieu de vives actions de grâce du travail que tu as réalisé en traduisant l'Évangile à partir du grec; car nous n'avons rencontré là presque aucune bavure (offensio), après confrontation de ta version (latine) avec le texte grec... J'aimerais que tu daignes m'expliquer pourquoi en maints endroits le texte des manuscrits hébreux est différent de celui des grecs, qu'on appelle les Septante (LXX). Car elle n'a pas mince autorité, cette version qui a mérité une telle notoriété, et dont les Apôtres se sont servis...*

Tu rendrais un grand service si tu restituais à la vérité latine ce texte scripturaire

⁹ Les LXX.

établi par les LXX. Car le latin varie tellement d'un manuscrit à l'autre que cela n'est plus tolérable. On soupçonne de telles discordances d'avec le grec, qu'on hésite à suivre le latin pour fonder un argument ou établir une preuve.

Dans la **Lettre 112**, Jérôme s'ouvre des raisons qui l'ont poussé à entreprendre ses traductions sur le grec et sur l'hébreu :

(20) En traduisant du grec au latin des choses mal comprises par les hommes de ma langue (le latin), j'ai moins recherché l'abolition des travaux antérieurs, que de mettre sous les yeux de beaucoup les témoignages omis ou dénaturés par les juifs, afin qu'on sût parmi nous, ce que renferme le vrai texte hébreu (quid hebraïca veritas contineret). S'il ne plaît pas à quelqu'un de me lire, personne ne l'y contraindra!... Je n'ai voulu, du reste, qu'expliquer plus clairement nos devanciers, et rendre accessible à toutes les intelligences ce qui chez eux (les LXX), n'est pas compris.

3. Deux questions d'herméneutique¹⁰

Dans le dialogue sur l'Écriture, assez tendu entre nos deux auteurs, la question du «mensonge officieux» relatif à «l'incident d'Antioche» (Ga 2, 11-14) tient une large place. Par contre, sur l'interprétation de Jc 2, 10, la question est posée par Augustin; Jérôme n'y répondra pas, faute de temps.

A) Sur Ga 2, 11-14¹¹ :

Dès 394, Augustin conteste sans ménagement, dans la lettre 56, l'interprétation de Jérôme :

¹⁰ Interprétation de l'Écriture.

¹¹ «Mais quand Céphas vient à Antioche, je lui résistai en face, parce qu'il s'était donné tort. En effet, avant l'arrivée de certains gens de l'entourage de Jacques, il prenait ses repas avec les païens; mais quand ces gens arrivèrent, on le vit se dérober et se tenir à l'écart par peur des circoncis. Et les autres Juifs l'imitèrent dans sa dissimulation, au point d'entraîner Barnabé lui-même à dissimuler avec eux. Mais quand je vis qu'ils ne marchaient pas droit selon la vérité de l'Évangile, je dis à Céphas devant tout le monde : "Si toi qui es Juif, tu vis comme les païens, et non à la juive, comment peux-tu contraindre les païens à judaïser"?"»

J'ai lu... quelques écrits qu'on t'attribue sur les épîtres de Paul. Et, tandis que tu commentais celle «aux Galates»¹², tu en viens à aborder le passage où l'Apôtre Pierre est ramené d'une pernicieuse dissimulation. Or, que le mensonge soit ici justifié par toi, homme si éminent, ou par un autre si l'écrit n'est pas de toi, j'avoue que j'en suis vivement peiné tant que cela n'aura pas été réfuté... Pour moi, je regarde comme extrêmement funeste l'opinion qui tient qu'on peut rencontrer quelque mensonge dans nos Livres saints..., que des hommes chargés de rédiger ces Livres et de nous les transmettre, aient pu glisser le moindre mensonge...

En fait, les paroles de Jérôme, tirées des commentateurs grecs, se trouvent dans la Préface et au chapitre 2 de son «*Commentaire de la lettre aux Galates*» :

Paul, à qui a été confiée la prédication des Gentils, croit qu'il est juste de défendre, dans l'intérêt de la vérité, ce qu'un autre – Pierre – dissimulait dans l'intérêt de son ministère...

(Préf. PL 26, 310 C)

Paul a résisté à Pierre en public, extérieurement, afin que cette observance simulée de la Loi (hypocrisis observandae legis) qui était nuisible à ceux des Gentils qui croyaient, fût corrigée par une réprimande également simulée (correctionis hypocrisi emendaretur), et que les deux peuples – juif et païen – fussent ainsi sauvés.

(I, 2; PL 26, 339 BC)

Plus loin, Jérôme parle encore de «simulation utile»... Ce n'était pas dans le goût d'Augustin :

(7) Ainsi donc, je t'en conjure, fais preuve de rigueur sincère et vraiment chrétienne, accompagnée de charité, pour corriger et amender cet ouvrage...

(8) Si tu as une autre opinion et qu'elle soit meilleure (que la mienne) veuille librement excuser ma pusillanimité...

(Lettre 67)

La réponse de Jérôme viendra... 7 ans plus tard, en 404. Il sous-entend, dans sa **Lettre**

¹² Jérôme a fait ce commentaire dès son établissement à Bethléem, en 386.

112, qu'Augustin n'y entend rien parce qu'il est ignorant des commentateurs grecs que lui, Jérôme, a «tous lus» (§ 4).

(4) Ce qui plaît aux cercles d'amis n'est pas du goût des étrangers. Si tu as donc jugé qu'il y avait quelque chose de répréhensible dans notre commentaire, tu aurais dû chercher dans ce que nous avons écrit ce qui appartenait aux Grecs, et ne condamner comme nous étant propre que ce qu'ils n'ont pas écrit... Je n'ai défendu avec obstination que ce que j'avais lu chez les Grecs. Je rapporte, dans mes commentaires, selon l'usage généralement établi, les diverses interprétations de nos prédécesseurs, afin que chacun puisse choisir ce qui lui convient le mieux...

(Lettre 112)

B) Sur Jc 2, 10 :

C'est l'objet de la **Lettre 132**, d'Augustin à Jérôme. Elle est datée de 415. L'évêque d'Hippone ne fait que poser la question : comment interpréter Jacques 2, 10 : «Celui qui viole la Loi en un seul point, se rend coupable de l'avoir violée tout entière». En fait, Augustin répond lui-même à la question. Sa méthode exégétique est d'ailleurs excellente. Il s'interroge sur l'origine de ce verset, sur le contexte en amont; il sonde les formules environnantes, les vv. 12-13 en particulier qui mettent en évidence «la Loi de liberté» qui consiste à «faire miséricorde» afin d'être, soi-même, «jugé avec miséricorde». Et de conclure :

(20) La miséricorde s'élève au-dessus du jugement – Je ne dis pas «l'emporte», mais «s'élève», car il n'y a pas d'opposition entre justice et miséricorde –, et nombreux sont ceux qui se rassemblent par miséricorde¹³, mais ce sont ceux-là mêmes qui font preuve de miséricorde... En pardonnant à nos frères et en faisant miséricorde, nous méritons pour nous-mêmes le pardon de nos péchés et l'accomplissement des promesses.

(Lettre 132)

En 416, la **Lettre 134** de Jérôme sera un accusé de réception des demandes faites par

¹³ Allusion à l'assemblée chrétienne.

Augustin. Il s'excusera de n'y pouvoir répondre comme il conviendrait, devant se livrer... à de «l'éloquence canine», à l'encontre de Rufin, mort pourtant depuis 6 ans! Il ne juge rien de répréhensible dans l'interprétation d'Augustin, et s'engage même à «défendre ses paroles comme si elles étaient siennes». N'ayant pas eu d'autre réponse, Augustin publiera les Lettres 131 et 132 telles quelles, après la mort de Jérôme en 420.

4. La question de l'origine e l'âme

Il s'agit encore d'une question posée par Augustin à Jérôme et restée sans réponse. Elle fait l'objet de la **Lettre 131**, écrite au printemps 415, dans le contexte de la crise pélagienne. Augustin commence par présenter trois points qui lui paraissent acquis, concernant l'âme humaine : 1) L'âme n'est point une portion de la divinité (§ 3); 2) L'âme est immatérielle (§ 4); 3) «Si une âme est tombée dans le péché, ce n'est ni la faute de Dieu, ni celle de la nécessité, mais celle de sa volonté propre» (§ 5). Il conclut :

Tels sont les points que je regarde comme solidement établis sur la question de l'âme
(Ibidem)

Mais une question se pose, elle est soumise à Jérôme : «Comment l'âme a-t-elle pu contracter la faute qui entraîne sa condamnation, même chez l'enfant mort sans baptême, et donc, sans la grâce du Christ?» Il en fait état au § 6, et s'il s'adresse à Jérôme, c'est qu'il sait que l'ermite de Bethléem a déjà formulé, dans son *Traité contre Jovinien*, la doctrine du péché des origines duquel nul n'est exempt, pas même les tout-petits enfants : «Nous sommes tous coupables de la même faute qu'Adam, le prévaricateur», disait Jérôme. La grâce du Christ est nécessaire pour tous. Ce point de foi leur est commun. Ensuite, Augustin demande à Jérôme comment défendre l'opinion «créationiste». C'est donc qu'en 415, Augustin n'a pas encore d'argument dirimant à l'encontre du «traducianisme»¹⁴.

¹⁴ Deux opinions majeures se sont affrontées dans l'Antiquité chrétienne à propos de l'origine de l'âme : 1 - l'opinion «créationiste» qui affirmait que l'âme est créée directement par Dieu en même temps que le corps; 2 - l'opinion «traducianiste» qui soutenait que l'âme était transmise par voie de génération en même temps que le corps. On appelle aussi ce dernier courant «générationisme». La

Pour ce qui regarde l'origine de l'âme, comment se fait-il qu'elle soit dans le corps si elle vient du seul premier homme lorsqu'il a été fait «âme vivante» (cf. 1 Co 15, 45), ou bien si chaque âme est créée pour chaque homme?

Il penche plutôt pour cette dernière opinion, mais à l'époque des «Révisions» (428), il ne sera pas encore totalement fixé (cf. *Rév.* I, 1, 3 et II, 45). D'autre part, la question du sort des enfants morts «sans baptême» le tourmente :

Si l'âme de l'enfant vient à quitter ce monde sans avoir reçu ce sacrement (le baptême), sera-t-elle dans la vie éternelle puisque nul péché n'a pu l'en séparer? Et la chair, serait-elle la seule à ne pas ressusciter dans le Christ, pour n'avoir pas reçu le sacrement du Christ avant de mourir?...

Augustin se méfie des «nouveautés» dans les formulations théologiques. C'est pourquoi Jérôme lui serait d'un grand secours. Il ne répondra pas.

La lecture de la correspondance d'Augustin et de Jérôme nous aura permis de préciser quelques traits spécifiques de la personnalité de ces deux «géants», à travers leur difficile dialogue d'amitié. Peut-être aura-t-elle aussi contribué à éveiller en nous le désir de lire plus largement le «courrier» de Jérôme. Enfin, nous aurons été sensibilisés à l'importance de la question des «versions bibliques», dont nos Bibles modernes tiennent, généralement, si heureusement compte.

Source : *Connaissance des pères de l'église*, Éditions Nouvelle Cité, juin 1993, p. 22-26.

question est débattue par Jérôme (cf. Lettre 126; *Contre Rufin*, II, 8; 13...). La position d'Augustin sera finalement la suivante : il repoussera la transmission matérielle de l'âme, mais considère possible une transmission spirituelle qui ne contredirait pas le «créationisme», puisque, dans l'un et l'autre cas, la doctrine du péché originel est sauve (cf. *Contre Julien*, Op. imp., II, 168).